

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 13 juin 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5, et 6 juin 2018

2018 V.329 Vœu relatif au projet de base logistique urbaine ferroviaire.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant le dépôt d'une demande de permis de construire n° PC 075 117 15 V 0034 pour la construction d'un immeuble R+3 à usage de base logistique urbaine ferroviaire en rez-de-chaussée, de locaux d'artisanat et d'industrie en étage avec toiture-terrasse végétalisée, l'ensemble sur deux niveaux de sous-sols, au 19 boulevard de Douaumont dans le 17^e arrondissement de Paris ;

Considérant la proximité et la concomitance du projet de base logistique urbaine ferroviaire porté par la société HEXAGONA avec le futur centre de tri du SYCTOM ;

Considérant que depuis la fin de l'enquête publique, les habitants du 17^e arrondissement ne bénéficient que de très peu d'informations relatives à l'avancée de ce projet dont l'impact serait pourtant non négligeable pour nombre de riverains ;

Considérant l'inquiétude des riverains de la future base logistique urbaine ferroviaire notamment en raison des nuisances sonores et de l'impact qu'un tel équipement pourrait avoir sur la circulation dans le 17^e arrondissement ;

Geoffroy BOULARD, Alix BOUGERET et les élus du groupe les Républicains et Indépendants

Émettent le vœu que :

- La Mairie de Paris et la société HEXAGONA communiquent aux élus et habitants du 17^e arrondissement un calendrier prévisionnel d'achèvement des différentes structures de la base logistique ferroviaire urbaine,
- Que toutes les mesures soient prises notamment contre les nuisances sonores que pourrait occasionner cette installation.